

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.06.78.46 / 96.27.0196
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

3^{ème} année:

N°277 DU MERCREDI
31 JANVIER 2018

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

15 ans de prison ferme pour salou Souleymane

Pourquoi Salou Djibo refuse d'intercéder en faveur de son parent ?



La Renaissance

Qu'est-ce qui se cache derrière la haine contre Hama Amadou et son parti ?

Mobilisation du 28 janvier 2018 contre la loi de finances

La société civile commence à faire peur aux Guristes

La société civile de Maradi met en garde le Gouverneur Zakari Oumarou

Lettre au "président de la République"

Monsieur le "Président"

Qui accuse le Niger d'abriter une base terroriste ?

Vous ne pouvez pas continuer à vous livrer à ce jeu qui s'apparente, sinon à la politique de l'autruche, au pire, à une insouciance face à la dégradation continue des équilibres sociopolitiques et financiers. Je ne reviendrai pas, cette semaine, sur l'état désastreux de l'école nigérienne qui, en dépit de vos discours, étale aujourd'hui au grand jour, ses plaies puantes. La fermeture, pour manque d'enseignants de milliers d'écoles, les grèves répétitives d'enseignants, d'élèves et d'étudiants, le renvoi de milliers d'étudiants par les écoles professionnelles, les images déshonorantes d'élèves du secondaire en train de composer à même le sol, à Niamey, entre autres, suffisent à convaincre les plus partisans à reconnaître votre échec qui s'aggrave, de jour en jour.

Je ne parlerai pas non plus de la santé, également hypothéquée et dont les personnels contractuels totalisent aujourd'hui cinq mois d'arriérés.

Je ne reviendrai pas, enfin, sur les incongruités de la loi de finances, pour parler comme le journal *L'Enquêteur*, même s'il paraît plus que jamais opportun de remettre au goût du jour cette volonté asymétrique d'appauvrir davantage les citoyens tandis que les plus riches, venus de l'extérieur pour se faire de l'argent chez nous, bénéficient de cadeaux fiscaux à la fois scandaleux et inadmissibles.

Ce dont je voudrais vous parler, ce sont les conséquences, de plus en plus visibles et dangereuses d'une politique absolument inconséquente, mais que vous vous entêtez à conduire, adienne que pourra. Ma principale préoccupation, c'est la sourde oreille que vous opposez obstinément à cette clameur populaire qui monte contre les nouvelles mesures fiscales contenues dans la loi de finances. J'ai hautement apprécié à ce propos le titre et la mise en page du Canard en furie, « Gare à la sourde oreille » ; un journal qui explique que, soit « les autorités nigériennes prennent conscience rapidement et reculent ; soit, elles refusent de comprendre et persistent dans une voie sans issue ». Soyez humble et entendez la voix de votre peuple qui monte crescendo. Car, en faisant profil bas face à son peuple, on ne perd jamais, on gagne. Vous avez sans doute pris la peine de parcourir le discours des organisations de la société civile lors de la toute première Journée d'actions citoyennes (JAC). Elles ont notamment réaffirmé leur aspiration « à la liberté, à la justice, à l'égalité, à l'équité, à la bonne gouvernance démocratique, à la paix, à la sécurité, à l'unité nationale et à la souveraineté nationale » ; toutes choses, vous en conviendrez avec moi, mises à rudes épreuves sous votre gouvernance. Vous êtes libre de suivre plutôt la voie tracée par les thuriféraires du régime qui, pour des raisons de sobriété essentiellement, continuent à servir des explications aussi tordues que ridicules à la récurrence des mouvements sociaux. Si l'on peut les stigmatiser de manger de tous les pains, y compris en jouant aux charognards, il faut toutefois comprendre que c'est ainsi qu'ils ont appris à vivre, dans une société politique nigérienne où les espoirs les plus fous ont été transformés en cauchemars. C'est particulièrement le cas avec vous.

Monsieur le "Président"

Si malgré tout ce que vos yeux peuvent vous per-

mettre de voir, vous préférez écouter les sirènes de ces croque-morts qui vous font croire que vous êtes sur une bonne voie et que la clameur que vous refusez d'entendre provient de vils détracteurs, c'est que vous avez choisi d'être condamné au pire. Le pire, c'est de choisir la confrontation avec le peuple ; un peuple à qui vous avez tout enlevé en prétendant assurer son bonheur. Ce peuple est en train de sortir de sa torpeur et croyez-moi, il ne sied pas bien de croiser le fer avec un peuple fâché, désespéré et condamné à se battre ou à périr à petit feu. Je sais que les larmes, les plaintes et réclamations de vos compatriotes ne vous émeuvent pas tant. Vous avez donné tant d'exemples à ce propos. Je sais également que vous ne comptez pas sur le soutien de vos compatriotes pour vous maintenir au pouvoir, le scrutin qui vous a permis d'être là au-delà du 20 mars 2016 étant un vulgaire hold-up électoral dont le monde entier a eu connaissance. Je sais aussi que votre gouvernance est minée par la corruption, les détournements de deniers et biens publics, les passe-droits, les trafics et autres maux et que la bonne gouvernance, vous ne l'avez que sur les lèvres. Malgré tout, je vous demande humblement d'accepter, pour une fois, de perdre devant votre peuple. Il n'y a pas de bassesse à reculer devant ces revendications sociales de grande ampleur qui vont probablement s'intensifier les semaines à venir. Au contraire, vous y gagnerez

Monsieur le "Président"

Prenez exemple sur la directrice générale de l'institution de microcrédit ASUSU et ses collaborateurs, qui, pour sauver une soixantaine d'emplois dans l'entreprise, ont décidé de renoncer à un certain nombre d'avantages et d'indemnités auxquels leur donne droit les textes. Ils ont donné le bon exemple et dans ce contexte social de lutte contre les nouvelles mesures fiscales, leur décision va au-delà du simple management de ASUSU ; c'est un message pour vous dire que votre devoir est d'écouter ceux que vous avez juré de servir. L'acte de ASUSU de sauver une soixantaine d'emplois menacés par un plan de restructuration, c'est votre procès et la sentence n'a pas besoin d'être clamée.

Monsieur le "Président"

J'ai appris par les médias que votre ministre de la Défense, KallaMoutari, qui a tant rué dans les brancards à propos de l'arrivée de militaires italiens au Niger, a finalement dénoncé l'inefficacité de la coopération militaire de la France et des Etats Unis. À l'occasion d'un face à face avec la presse, le samedi 27 janvier 2018, KallaMoutari a surpris plus d'un en se livrant à un numéro de voltiges que les cibles visées ont sans doute compris. D'abord, sur le sujet de la venue de soldats italiens au Niger, tel qu'annoncé par l'Italie et entériné par son parlement, KallaMoutari affirme que, je cite : « Nous ne l'avons pas décidé aujourd'hui, mais ce n'est pas exclu, tout comme pour les autres forces étrangères ». En précisant que la présence d'autres puissances étrangères n'est pas exclue, KallaMoutari forcément laissé un message sibyllin à la France et aux Etats Unis. En tout cas, pour beaucoup d'observateurs, votre gouvernement est en train de se livrer, ainsi, à un véritable chantage sur la France et les Etats Unis. Pour obtenir quoi ? On l'ignore, mais ça fi-

nira bien par se savoir. Que dire de cette tendance systématique à souffler le chaud et le froid lorsqu'il faut parler des Forces de défense et de sécurité nigériennes ! On n'arrête pas de les féliciter tout en ressassant leurs limites objectives, ce qui justifierait de réunir sur le sol national tant de forces étrangères. « Nous avons de grosses armes, nous sommes plus forts que les terroristes. Il faut former davantage notre armée, elle est équipée, combattive ». Par ces propos, votre ministre de la Défense affirme implicitement que les FDS nigériennes sont équipées, disposent des armements nécessaires, mais sont insuffisamment ou mal formées. Alors, je vous pose cette question : avons-nous besoin de toutes les armées du monde pour former la nôtre ? N'est-ce pas une source gouvernementale qui a confié à RFI que pour la formation, ils ont la France et les Etats Unis et qu'ils n'ont pas besoin des services d'un autre pays, soit-il l'Italie, même avec 40% de l'aide globale destinée à l'Afrique comme argument ?

Monsieur le "Président"

À propos de la présence militaire des armées française et américaine, KallaMoutari, sans sourire, affirme que, je cite : « Ils sont chez nous pour accompagner le processus de retour de la paix dans les pays voisins (Mali et Libye). C'est leur mission essentielle, s'approcher des théâtres d'opération » et que « C'est chemin faisant que nous avons voulu profiter de cette présence pour former nos soldats, obtenir certains équipements ou l'assistance de ces armées qui sont mieux équipées que nous ». D'une part, ce propos révèle que les armées française et américaine ne sont d'aucune utilité au Niger ; d'autre part, c'est que cette sentence du ministre de la Défense prend le contrepied de ce que vous-même, vousavez affirmé lorsque vous soutenez que ces armées étrangères nous fournissent de précieux renseignements militaires, stratégiques et déterminants comme vous dites. Qui n'est pas fidèle à la réalité ? Je l'ignore et mon rôle n'est pas de chercher à le savoir. L'essentiel pour moi, et sans doute pour mes compatriotes, c'est de relever cette contradiction dans le discours diplomatique nigérien et sur un sujet des plus graves. Manifestement, on nous cache des choses vilaines. Mais le plus grave, c'est que, de façon tout à fait inattendue, votre ministre de la Défense a tenu à affirmer que le Niger n'abrite aucune base terroriste.

Monsieur le "Président"

C'est une information grave. Pourquoi le gouvernement nigérien, qui dit se battre contre le terrorisme, se voit-il obligé de déclarer qu'il n'abrite aucune base terroriste ?

Si c'est là une accusation extérieure à laquelle vous avez tenu à apporter une réponse, je trouve que c'est le comble.

Qui accuse le Niger d'abriter une base terroriste ? Pour le reste, KallaMoutaria fait pleurer les Nigériens de dépit, notamment en racontant cette histoire rocambolesque de terroristes qui se seraient réfugiés dans un village et qui leur auraient finalement échappé parce qu'ils auraient attendu, en vain, jusqu'à la nuit, qu'ils y sortent. C'est vraiment lamentable.

Mallami Boucar

15 ans de prison ferme pour salou Souleymane

Pourquoi Salou Djibo refuse d'intercéder en faveur de son parent ?

Quinze ans de prison ferme pour le Général Salou Souleymane. C'est le verdict prononcé par le tribunal militaire dans l'affaire de tentative de coup d'Etat de décembre 2015. On se rappelle, c'est le président de la République Issoufou Mahamadou en personne qui a annoncé lors d'un message à la Nation avoir failli être victime d'un coup d'Etat. Des militaires sont alors arrêtés ainsi que des civils, d'ailleurs. Pour l'essentiel, les civils en question ne sont autres que les présidents des coordinations régionales du MODEN FA Lumana africa de Hama Amadou, principal et redoutable adversaire du Président Issoufou pour sa réélection en vue d'un second mandat. Puis, plus rien pendant plus d'une année. Entre temps, les élections de 2016 étaient arrivées et le Président Issoufou s'est fait réélire avec plus de 92% des suffrages pendant que son challenger Hama Amadou et ses principaux lieutenants croupissaient en prison. Quelques mois après cette réélection peu honorable, les militants du MODEN FA lumana bénéficieront d'un non-lieu qui les met totalement hors de cause. Ce rappel est très important en ce qu'il prouve que cette affaire de tentative de coup d'Etat a permis au Président Issoufou de s'octroyer un deuxième mandat. C'est indiscutable. Mais le verdict qui nous occupe aujourd'hui, pose aussi une grande interrogation : pourquoi le Général Salou Djibo n'a rien pu faire pour arranger le cas de son parent Salou Souleymane ? A priori, l'on dira que c'est une affaire de justice et personne en dehors de ceux qui connaissent du dossier n'a ni le droit, ni la possibilité d'interférer. Soit. Mais avant qu'un juge ne se voit confier le dossier, il est passé entre les mains de procureurs qui sont sous la coupe directe du gouvernement. Ce, alors qu'une véritable bonne entente semble exister entre le président de la République Issoufou Mahamadou et l'ancien chef de l'Etat Salou Djibo. Ce dernier, se tient-il tranquille au nom de la présidence de la République que lui aurait promis Issoufou Mahamadou à la fin de ses deux mandats conformément à un pacte qu'ils auraient signé en secret ? Précisons



juste que c'est Djibo Salou qui a renversé Tandja Mamadou en février 2010 avant de remettre le pouvoir à Issoufou Mahamadou à l'issue des élections présidentielles de 2011. Est-ce dans l'attente de ce retour de l'ascenseur que le

Général de corps d'armée Djibo Salou n'intercède pas auprès du chef de l'Etat pour obtenir ne serait-ce que la grâce présidentielle pour son parent Salou Souleymane qui est à quelques pas de la retraite ?

Dan Madougou

Les points sur les I

Peut-on mettre fin à une crise structurelle par des solutions conjoncturelles ?

Que veut le gouvernement ? Ayant méprisé les appels à la raison et les lamentations des citoyens nigériens pour adopter une loi de finances qui accorde des cadeaux fiscaux à des entreprises commerciales et des avantages faramineux aux gouvernants tandis qu'elle accentue la pression fiscale sur les citoyens, le gouvernement veut à présent tirer les marrons du feu sans se brûler les doigts.

En clair, il essaie de maintenir la loi de finances sans consentir le moindre sacrifice tout en imposant des prix et tarifs aux entreprises privées.

Une gymnastique des plus périlleuses qui risque de le perdre davantage. Car si Hassoumi Massoumipense qu'il leur est loisible d'exercer des pressions efficaces sur ces entreprises en usant de mesures de rétorsion comme il dit, il reste que ces menaces n'auront aucun effet durable sur les conséquences des nouvelles mesures fiscales. Encore moins sur les entreprises privées. L'augmentation des prix de produits et services va naturellement continuer, le phénomène étant né des nouvelles mesures fiscales insérées dans la loi de finances 2018 et non pas par une

simple boulimie de gains des entreprises privées. Peut-on arrêter la fumée sans éteindre le feu ? En d'autres termes, peut-on mettre fin à une crise structurelle par des solutions conjoncturelles ? C'est à cet exercice de fou que se livre le gouvernement qui cherche à maintenir les prix sans avoir annulé les mesures fiscales qui sont à la base de cette augmentation vertigineuse des prix. Et comme il est prévisible que les solutions gouvernementales ne seront d'aucune efficacité, il y a fort à parier qu'elles auront plutôt pour conséquence de grossir davantage les rangs des mécontents. Ah, Hassoumi, c'est la preuve que vous n'auriez jamais dû venir à la tête de ce ministère. Non seulement vous avez déjà échoué avec cette loi de finances, mais vous persistez dans l'erreur en pensant que vous réglerez les choses avec la menace et les intimidations. Comme d'habitude. Et bien entendu, les Nigériens sont choqués et révoltés que ce soit un homme soupçonné dans une affaire de 200 milliards de francs CFA qui se permette de leur donner des leçons, voire de les menacer de rétorsions. C'est vraiment le comble !

Mobilisation du 28 janvier 2018 contre la loi de finances

La société civile commence à faire peur aux Guristes

Les marées humaines mobilisées, le dimanche 28 janvier dernier, par la société civile à Niamey et dans d'autres régions du pays ont, visiblement, inquiété les tenants du pouvoir en place. Sur les réseaux sociaux, leurs partisans commencent à changer de discours, en appelant à l'ouverture de négociations entre le gouvernement et la société civile opposée à la loi de finances.

A Dosso, Niamey, Tahoua et Tillabéry, ils étaient plusieurs milliers les Nigériens qui étaient dans la rue, le dimanche 28 janvier dernier, pour réitérer leur rejet catégorique des mesures antisociales contenues dans la loi de finances 2018. A Niamey, la mobilisation a été particulièrement exceptionnelle qu'on avait l'impression que c'est toute la ville qui manifestait. Partis de la place Toumo, les manifestants se sont rendus à la place de la Concertation où a eu lieu un gigantesque meeting animé par les responsables des organisations de la société civile, dont Nouhou Arzika du Mouvement patriotique pour une citoyenneté responsable (MPCR), Moussa Tchangari de l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC) et Ali Idrissa du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB-NIGER). Tout au long du parcours, ils ont exprimé leur refus des mesures antisociales de la nouvelle loi de finances. De l'avis de plusieurs observateurs, c'est l'une des rares fois qu'une manifestation de rue a mobilisé autant de monde à Niamey. A analyser les choses de près, la forte mobilisation enregistrée par les manifestations du dimanche dernier a créé un climat de peur au niveau des tenants du pouvoir. Alors qu'ils avaient commencé à minimiser les premières manifestations de la société civile, ils se rendent subitement compte que le peuple n'est pas de leur côté, mais attendait de sentir les premières conséquences de la loi de finances pour leur montrer de quel bois il se chauffe. Ainsi, sur les réseaux sociaux, des militants du pouvoir sont en train de changer de discours. En lieux et place des insultes qu'ils proféraient hier contre les organisations de la société civile opposées à la loi de finances, ils appellent désormais à l'ouverture de négociations

entre les responsables de ces organisations et le gouvernement autour des mesures fiscales qui fâchent. Même si ce ne sont pas des voix officielles qui s'expriment, l'analyste vigilant sait que les appels ne sont pas seulement partagés par les seules personnes qui les lancent sur les réseaux sociaux. Ils résultent sans doute d'une certaine prise de conscience qui commence à gagner certains cercles du pouvoir par rapport à la détermination des Nigériens à se battre, comme ils l'ont fait en 2005, pour obtenir le retrait des mesures antisociales contenues dans la loi de finances 2018. La rage avec laquelle le gouvernement s'est pris aux compagnies de transport moderne – qui ont déjà procédé à des augmentations des frais de transport – est sans nul doute un des signes de cette prise de conscience que le peuple n'est pas prêt à se laisser marcher dessus. Mais, les responsables des organisations de la société civile opposées à la loi de finances ne doivent, pour



autant, se faire beaucoup d'illusions. Face à un pouvoir passé maître dans l'art de la division et de la violation des lois et règlements, ils doivent s'attendre à de nombreuses tentatives visant à casser leur mouvement. D'abord et comme celles de Maradi l'ont déjà commencé, les autorités régionales peuvent être instruites à interdire les manifestations. Et pour ce faire, les prétextes et les alibis ne manqueront pas à un régime qui s'est illustré comme le plus liberticide en matière du respect des libertés des manifestations. Une autre tentative de saboter le mouvement de la société civile opposée à la loi de finances peut consister à créer des mésententes entre les leaders de ce mouve-

ment. Cette tentative avait d'ailleurs commencé dès les premières manifestations, quand des organes de la presse privée – notoirement connus proches du principal parti au pouvoir – ont caricaturé certains leaders de la société civile comme des «sous-traitants» de l'opposition politique, principalement du MODEN-FALUMANA-AFRICA de Hama Amadou, tout en présentant les autres comme des bons citoyens. S'il est vrai que cette tentative n'a pas prospéré, ce n'est pas pour autant que les Guristes ne vont pas encore s'en servir, surtout maintenant qu'ils semblent la contestation contre leur loi de finances semble s'étendre à tout le pays.

O.A.M

La société civile de Maradi met en garde le Gouverneur Zakari Oumarou

Pour la deuxième fois, la société civile de Maradi n'a pas pu manifester, le dimanche 28 janvier dernier, pour exprimer son opposition à la loi de finances 2018. Comme pour le 14 janvier dernier, sa manifestation a été interdite. C'est à travers un arrêté que les autorités de la ville de Maradi ont interdit la manifestation du 28 janvier. Comme raison avancée, ces autorités disent ne pas reconnaître la structure de la société civile qui a fait la déclaration de la manifestation. Mais pour les observateurs avertis, ce n'est qu'un prétexte. Sinon, à la veille de la manifestation du 14 janvier, tout le monde a entendu le Gouverneur de la région de Maradi et

farouche militant du principal parti au pouvoir, M. Zakari Oumarou, déclarer sur des médias qu'ils ne se «laisseront pas faire», en parlant des manifestations de la société civile. Réagissant à une conférence débat animée par le président du MPCR Nouhou Arzika à l'université de Maradi, pour sensibiliser l'opinion régionale sur les mesures antisociales de la loi de finances 2018, lui Zakari Oumarou a fait une sortie nerveuse sur les médias. Suite à l'interdiction de sa seconde manifestation le dimanche 28 janvier dernier, la société civile a animé une conférence de presse, à travers laquelle elle a mis en garde les autorités ré-

gionales, avec à leur tête le Gouverneur, contre leur persistance à lui empêcher d'exercer un droit que lui confère la Constitution. A travers un de ses porte-parole, cette société civile de Maradi a semblé dire que «trop c'est trop» et qu'elle n'entend plus accepter que sur la base des subterfuges on continue à interdire ses manifestations. Ce qui se passe à Maradi est un des paradoxes qui caractérisent le pouvoir du Guri-System. Comment un régime qui revendique l'adhésion de 92% de la population et qui estime que la société civile opposée à la loi de finances ne parle pas au nom du peuple, peut-il avoir peur de laisser des citoyens manifester dans la rue ?

Dan Lamso

La Renaissance

Qu'est-ce qui se cache derrière la haine contre Hama Amadou et son parti ?

La démocratie au Niger marche à reculons. Les hommes, ou disons les intellectuels qui s'étaient battu pour elle, n'ont pas su la consolider en l'enracinant dans nos mœurs politiques. Au lieu de promouvoir le débat idéologique, la dialectique des idées dans un esprit de fair-play, dans la démocratie et la contradiction qu'elle implique, l'on a plutôt cultivé les haines, renforcé l'inimitié, l'esprit de clan et approfondi la fracture dans la société. Mais jamais notre démocratie n'a marché sur des frontières interdites pour réveiller des différences subjectives et farfelues que sous la Renaissance.

Quand des hommes politiques ne peuvent avoir de réflexe lorsqu'ils sont en mal de convictions idéologiques que l'identitarisme, alors il faut croire que l'on ne peut qu'être dans l'incertitude. Et depuis, ce pays est malade de sa diversité que des hommes instrumentalisent oubliant les risques qu'ils font courir à la nation. C'est le championnat de lutte traditionnelle qui nous a révélé cette fragilité. Au plan politique, le pays est donc gravement malade. C'est en cela que l'on ne peut que s'inquiéter pour ce pays quand ses princes, face à l'enlèvement, n'ont de comportement que l'insouciance.

Dans les relations entre partis politiques, les Nigériens n'ont jamais entretenu des relations aussi acariâtres qu'en ces dernières années où le frère est devenu l'ennemi, l'autre à démolir, à défaire, à « isoler », dicit Hassoumi Massaoudou. On est depuis dans cette politique de la hargne vengeresse, de la détestation, de la « complotite » stalinienne. Et les vis qui soudaient notre société se desserraient, révélant nos particularismes abjects et la vulnérabilité de notre société acculée au déchirement.

Dans cet environnement fait de haine et de persécutions, c'est Hama Amadou et son parti qui seront dans le viseur d'adversaires politiques qui, mus on ne sait par quel dessein, voudraient anéantir un homme et sa carrière et l'acharnement est d'autant plus incompréhensible qu'on pourrait se demander si derrière l'homme ce n'est pas toute une histoire qu'on voit et de laquelle on voudrait se venger, à laquelle on voudrait régler des comptes. En vérité, le cas Hama est gravissime dans une démocratie qui se veut normale et dans un pays aussi fragile quand on voit toute cette fixation qui se fait autour de sa personne et la personnalisation du débat politique dans le pays qui s'est réduit au seul Hama Amadou et au Moden Fa Lumana. C'est à croire qu'il n'y a plus qu'un seul homme politique dans le paysage politique nigérien, en tout cas un seul qui dérange. Mais qu'est-ce qui peut bien

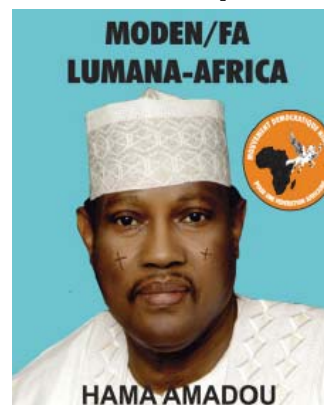
justifier objectivement ces haines recyclées, abjectes à tout le moins ? Il est bien regrettable que nos intellectuels, en mal d'inspiration, n'aient plus à se défendre qu'en redescendant dans les égouts. Pour un homme qui a occupé des responsabilités publiques et non des moindres depuis plus de trente ans, et contre lequel, aucun fait de mal gouvernement n'avait été relevé, il n'y avait plus qu'à fouiller dans son intimité, dans sa famille, dans la dimension sacrée de son être, pour vouloir lui nuire et espérer le mettre à la marge du champ politique ainsi qu'on avait espéré le faire pour enterrer une classe politique issue du parti unique, élan contre lequel, à la conférence nationale, Hama Amadou s'était vigoureusement dressé et avec tact pour arracher la part de place qui revenait au MNSD. C'était officiellement – peut-on s'en souvenir – que Hassoumi Massaoudou, alors ministre de l'intérieur avait fait le serment et la promesse d'isoler Hama Amadou, alors président de l'assemblée nationale et la cause de cette persécution programmée, quand même trouvant ses racines, dans l'histoire politique récente du pays, reste le refus de l'allié de 2011, à être ce partenaire corvéable, sans voix, fait pour applaudir et subir toutes les situations, fussent-elles les plus inconfortables et les plus infâmes et donc inacceptables tant pour le pays que pour son parti. Et nonobstant l'acharnement sans borne contre lui, on ne réussit pas à défaire son parti bâti avec le ciment de la conviction de ses militants qui croient fermement à ce qu'il peut apporter au Niger pour le transformer afin de redonner le sourire aux Nigériens qu'un socialisme de pacotille a trahis et trompés. Quel pouvait être alors le tort de Hama Amadou pour mériter si injustement tant de venin dans son propre pays ? Allez, lecteur le savoir... Un jour sans doute que l'histoire finira par révéler bien de secrets de ces méchancetés de ces hommes qui ne savent pas s'occuper des préoccupations de leur peuple si ce n'est de harceler un homme et ses lieutenants détestés sur des bases légères, indéfendables dans une nation. Accusés de terrorisme, d'atteinte à la sûreté de l'État, d'attroupements armés et non armés, bref de toutes ces inventions d'un flic qui a mal assimilé ses leçons, les responsables du parti de Hama Amadou ont connu toutes les épreuves d'un régime policier qui règne dans la terreur, refusant la contradiction et la critique.

On connaît désormais le mode opératoire des camarades nigériens. Chaque fois qu'ils sont en difficulté, ils divertissent le peuple en agitant quelques affaires. Alors que le tollé

suscité par l'adoption d'une loi de finances controversée par quelques 133 députés-marionnettes ne fait que s'amplifier avec une prise de conscience grandissante des populations relativement des effets néfastes de la loi décriée, le pouvoir, depuis des jours, tente vainement de détourner l'attention des Nigériens sur des sujets dont il espère qu'ils peuvent éveiller l'anxiété d'une catégorie de Nigériens. Ainsi, après la crise sciemment cultivée sur les réseaux sociaux, par rapport au différend qui déchirerait la coordination de Lumana Niamey 4, on a vu circuler sur la toile des lettres qui ramènent à la surface cette histoire de bébés importés qui couvre pourtant de raillerie et de vilénie, un pouvoir incapable de s'élever pour gouverner dans la grandeur et la dignité, dans l'honneur et au-dessus de la mêlée. Pour le premier cas ce fut un échec cuisant car sans doute que les commanditaires de ces frictions artificielles, s'attendaient à des déclarations tapageuses et orageuses qui annoncent des dissidences oubliant que Hama reste le trait d'union d'un parti et de femmes et d'hommes unis autour de sa personne, le seule qui tous croient jusqu'à ce que ceux qui le poursuivent se résolvent à abandonner la battue menée contre lui en lui laissant la place qui lui revient légitimement dans son pays et dans le champ politique où personne ne doit décider du sort d'un autre et où personne ne doit abuser du pouvoir qui, plus est usurpé, pour nuire à un autre.

Le feuilleton Niamey 4 s'est vite dissipé et l'action discrète du président du parti a cloué le bec aux oiseaux de mauvais augure qui avait déjà vu l'émiettement d'un parti qui leur fait peur et dont la fulgurance les empêche de croire en eux-mêmes. Quant à l'affaire des bébés « réchauffée » par les ouvriers internautes de service du régime qui cherchent ainsi à faire oublier le fantôme de la loi de finance qui les traque, il faut reconnaître qu'elle révèle à quel point les socialistes sont malades de la survie politique de Hama Amadou et de son parti. Il ne faut pas oublier que la loi nigérienne n'a jamais prévu un test ADN que l'on pourrait être amené à appliquer à beaucoup d'autres familles au lignage brouillé pour ne pas dire douteux. Et descendre à cette échelle, c'est créer un précédent dangereux dans notre société où, de tout temps, l'on a essayé de tenir la famille et la vie privée, hors du champ politique, privilégiant jusqu'en 2011 la confrontation des idées et ce dans le fair-play.

Ceux qui ont parlé de persécution et de fixation sur un homme n'ont pas tort. On comprend dès lors que ce dossier n'a été fabriqué que pour un



homme qui gêne, un homme dont on jalouse le talent politique, peut-être aussi le talent oratoire. Et des adversaires aussi ternes que peu éclairés, même lorsqu'ils avaient pris soin d'impliquer d'autres couples dans leur sordide affaire, ne peuvent plus s'en rappeler pour ne voir que le seul couple Hama-Hadiza. Les pauvres ! Victimes de leur charisme... C'est bas.

La fameuse lettre demande à ce couple de faire un test ADN. À ce couple seul. La mesure ne doit pas concerner les autres, parce que sans doute, les autres ne les intéressent pas. Ce sont des cobayes. Les pauvres, eux aussi. Victimes collatérales de la méchanceté d'hommes qui ne peuvent jamais croire en l'humain, en la fraternité entre enfants d'une même nation appelés à transcender leurs différences et leurs divergences pour préserver l'essentiel. On peut donc voir la légèreté de ces écritures qui rendent compte de l'obsession qu'exercent sur les princes roses ce que représente politiquement cet homme sur l'échiquier national.

Il faut se méfier des extrémismes...

Cette attitude n'est pas bonne. A continuer à l'avoir, l'on ne peut que pousser d'autres à la radicalité. On avait entendu les colères guerrières de l'Honorable députée Hadiza Seyni Maiga, lors de la tournée des députés de l'opposition Zam-Zam Lumana Hankuri. On sent de la rage dans cette voix et elle est sans doute révélatrice d'un sentiment largement partagé dans le parti et dans le pays. Le Niger n'est pas différent des autres pays qui n'ont jamais cru que ce qui leur est arrivé, pouvait leur arriver.

Dans un pays, dans une nation, chaque homme doit avoir sa place ; la lui refuser, peut être dommageable à sa cohésion et à sa force. Cela fait longtemps que la presse appelle au ressaisissement pour éviter au pays des situations dont on pourrait faire l'économie en privilégiant le dialogue et la tolérance.

Ce pays marche sur des œufs. Aussi avons-nous cette parole de paix qu'on ne met pas dans un tiroir...
WALÉ

Le procès en cassation

L'affaire des bébés stigmatisés sera jugée ce mercredi

C'est en principe ce mercredi 31 janvier 2018 que s'ouvre le jugement devant la Cour de cassation de l'affaire dite des bébés stigmatisés. Un procès qui intervient alors que le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Niger vient d'adresser une correspondance le 19 janvier dernier (voir fac-similé) pour condamner les refus opposés à l'avocat de Hama Amadou Maître Soulye Oumarou d'accéder au dossier dans son intégralité. Ce procès intervient aussi à un moment où le débat sur la candidature de Hama Amadou aux présidentielles de 2021 fait rage. En effet, si sa condamnation est confirmée par la Cour de cassation, le nouveau Code électoral s'est déjà chargé de l'extirper des la liste électorale. Actuellement, les députés du groupe parlementaire de l'opposition sont en tournée en profondeur du pays. Parmi les thèmes qu'ils abordent dans leurs meetings figure en bonne place la question de la candidature de Hama Amadou. Les députés Lumana affirment qu'il n'y aura pas d'élections tant que le régime du Président Issoufou exclu le leader de leur parti de la course au fauteuil présidentiel. Plus que l'avenir de Hama Amadou, c'est l'avenir du Niger qui se joue dans ce procès en cassation le dernier pallier de la contestation judiciaire de notre pays. Cependant, la même affaire reste pendante de-

vant la Cour de justice de la CEDEAO

et ayant pour objet « respect des droits de la défense » le Bâtonnier de l'ordre des avocats du Niger Maître Mounkaila Yayé a vigoureusement protester contre les violations des droits de la défense à travers 2 courriers émanant de maître Soulye Oumarou, (voir fac-similé) avocat de Hama Amadou dans l'affaire des bébés stigmatisés. Pour authentifier ladite correspondance et connaître les détails, L'Éclousion s'est entretenu avec Maître Soulye Oumarou. Dans les explications qu'il nous a fournies, l'avocat de Hama Amadou dit avoir fait des pieds et des mains pour avoir accès au dossier de son client notamment en ce qui est du Rapport de la chambre criminelle et du Réquisitoire du Procureur général. Mais c'est toujours un dossier incomplet parce que ne comportant pas ces éléments clefs qu'il lui a été permis de voir. Chose que ce doyen de la barre refuse. Maître Soulye n'est pas amateur pour se lancer à plaider un dossier dans lequel il ne connaît ni le rapport de la chambre encore moins le réquisitoire du procureur général. Pourtant, le procès est prévu pour demain, mercredi 30 janvier 2018. Lorsque nous avons demandé à l'avocat ce qui va se passer, il



ORDRE DES AVOCATS DU NIGER

Niamey, le 19 janvier 2018

Monsieur le Président de la Cour de Cassation Niamey

N/Réf: 0672/BAT/MY/2018

Objet: Respect des droits de la défense.

Monsieur le Président,

J'ai été saisi par deux courriers émanant de mon Confrère Me Soulye Oumarou relativement aux violations flagrantes des droits de la défense dont il a été victime devant la Chambre Criminelle de votre Haute Juridiction et ce, dans les affaires suivantes :

- ✓ RAKIATOU ZANGUINA contre MINISTÈRE PUBLIC et
- ✓ HAMA AMADOU contre MINISTÈRE PUBLIC.

Dans lesdites affaires, il fait état du fait que, lors de la consultation des différents dossiers par la défense, de surcroît obtenue suite à maintes demandes et protestations ardues, il s'était avéré, à la consultation, que des pièces ont été retirées du dossier notamment les rapports et les conclusions du Parquet Général l'empêchant ainsi de préparer utilement la défense de ses clients.

D'abord, il est impérieux de faire remarquer que la consultation d'un dossier par les parties ou leurs conseils n'est pas une faveur mais un droit. Ce droit leur a été reconnu aux termes de l'article 77 de la loi n°2013-03 du 23 janvier 2013, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour de cassation qui dispose que « les parties ou leurs conseils peuvent prendre connaissance au greffe de la Cour de cassation, sans déplacement, des pièces du dossier »

Pour pouvoir débattre et éclairer utilement le Juge, chacune des parties doit pouvoir prendre connaissance de l'ensemble des éléments du dossier que l'autre partie a versés au dossier.

Ainsi, non seulement, la demande de consultation d'un dossier par une partie ou son conseil ne doit, a priori, souffrir d'aucune résistance ni d'aucune restriction mais aussi et surtout, aucune pièce du dossier quelle qu'elle soit, ne doit être retirée ou retenue avant sa consultation par la partie ou le conseil qui en a fait la demande.

Par ailleurs, il est nécessaire de faire observer qu'un dossier est la chose des parties à un procès et non de la Cour. Les dossiers ne sont ni pour la Cour de cassation ni pour les Chambres qui la composent encore moins du parquet général qui reste une partie.

Reçu le 19-01-2018 à 12H50min



nous a répondu « on verra bien ». En tout cas, c'est un soutien de taille pour maître Soulye Oumarou ce rappel à l'ordre de l'Ordre des avocats qui s'appuie sur les dispo-

sitions de la loi n°2013-03 du 23 janvier 2013 pour condamner ces violations des droits de la défense dans 2 affaires différentes.

ADAM

Polémique sur la loi de finances 2018

Où est passée la CNDDN ?

Depuis la violente manifestation du 29 octobre à Niamey, plusieurs structures de la société civile nigérienne maintiennent la pression sur le gouvernement, en vue de le contraindre à revoir certaines mesures fiscales contenues dans la loi de finances. Pendant ce temps, d'autres structures – pourtant connues pour leur activisme sur le terrain – se murent dans un silence que beaucoup d'observateurs cherchent à comprendre. C'est le cas de la Coalition Nigérienne des organisations de la société civile pour la Démocratie et le Développement (CNDDN).

Composée de plusieurs organisations de la société civile, la Coalition Nigérienne des organisations de la société civile Nigérienne pour la Démocratie et le Développement (CNDDN) est dirigée par Oumarou Maïdouka Yawalé. A juger par ses prises de position antérieures, ce regroupement de la société civile est proche du régime de la 7^{ème} République. Dans des déclarations qu'elle a publiées par le passé, la CNDDN a eu à apporter son soutien ferme aux actions du Président Issoufou

Mahamadou et à son gouvernement, même s'il lui est arrivé d'attirer l'attention des tenants du pouvoir par rapport à la nécessité de tenir compte des préoccupations exprimées par les populations sur telle ou telle question d'intérêt majeur. Toutes les fois que des grandes décisions du régime ont suscité la polémique et des réactions d'autres organisations de la société civile, considérées à tort ou raison comme proches de l'opposition politique, la CNDDN est vite montée aux cré-

neaux pour défendre ces décisions. Mais, voilà que face à la vive polémique sur la loi de finances 2018, la même CNDDN tarde toujours à réagir. Et, comme il fallait s'y attendre, ce silence de cette coalition suscite de nombreuses interrogations chez les observateurs. Approché par nos soins, un des responsables de la CNDDN explique que leur manque de réaction peut se justifier par au moins deux raisons. La première est que, selon lui, la question de la loi de finances est « un sujet hautement sensible puisqu'il touche directement au vécu des Nigériens dans leur ensemble ». Il poursuit, en déclarant que « pour prendre position sur une telle question, il faut réfléchir par deux fois, surtout si c'est pour défendre les mesures fiscales fortement dé-

crées ». La deuxième raison, selon toujours notre interlocuteur, est liée au fait que la « CNDDN n'a pas l'impression que son travail de défense des actions du Président de la République Issoufou Mahamadou soit reconnu à sa juste valeur par les hommes et femmes à qui le Chef de l'Etat a placé sa confiance, en les nommant à des postes de responsabilité où ils peuvent et doivent appuyer toutes les initiatives visant à défendre et protéger l'image de son régime ». Pour ce responsable de la CNDDN, « toutes ces personnes profitent du régime et doivent par conséquent appuyer toutes les structures qui œuvrent pour le bien-être des populations et qui défendent en même temps certaines réformes importantes du régime ».

Harouna Moussa

Des journalistes et des ONG dénoncent des « poursuites bâillons » de la part du groupe Bolloré

Des sociétés de journalistes (dont celle du Monde), des journalistes et des organisations non gouvernementales (ONG) dénoncent, dans une tribune publiée mercredi 24 janvier, les poursuites systématiques dont ils font l'objet quand ils s'intéressent aux activités du groupe Bolloré, notamment en Afrique.

La publication de cette tribune survient alors que doit avoir lieu, ce jeudi, un qui oppose trois publications (Mediapart, L'Obs, Le Point) et deux ONG (Sherpa et ReAct) à la holding luxembourgeoise Socfin. Cette société, propriétaire de plantations en Afrique et en Asie, dont le groupe Bolloré détient un peu plus de 38 % du capital, les accuse de diffamation. Voici le texte de cette tribune.

« Face aux poursuites bâillons de Bolloré : nous ne nous taisons pas ! »

« Ce jeudi 25 janvier, s'ouvre un procès contre trois journaux (Mediapart, L'Obs, Le Point) et deux ONG (Sherpa et ReAct), attaqués en diffamation par la holding luxembourgeoise Socfin et sa filiale camerounaise Socapalm, fortement liées au groupe Bolloré, Vincent Bolloré [président-directeur général du groupe Bolloré] lui-même siégeant au sein de leur conseil d'administration.

Les plaignants leur reprochent des articles relatant les mobilisations de villageois et d'agriculteurs ouest-africains voisins d'exploitations gérées par ces deux sociétés. Alors qu'hier encore, le tribunal de grande instance de Paris déboutait la société Bolloré dans une énième plainte en diffamation contre le journal *Les Inrocks*, le procès de demain marque une nouvelle étape dans les poursuites judiciaires lancées par le magnat breton et ses partenaires contre des médias, des organisations non gouvernementales ou des journalistes, qui ont évoqué les coulisses de ses activités économiques et commerciales en Afrique, ses liens avec la holding luxembourgeoise Socfin et les conséquences des acquisitions de terre à grande échelle.

Depuis 2009, plus d'une vingtaine de procédures en diffamation ont ainsi été lancées par Bolloré ou la Socfin en et à l'étranger – pour contourner la loi de 1881 sur la liberté de la presse – contre des articles, des reportages audiovisuels, des rapports d'organisations non gouvernementales, et même un livre.

France Inter, France Culture, France Info, France 2, *Bastamag*, *Le Monde*, *Les Inrocks*, *Libération*, *Mediapart*, *L'Obs*, *Le Point*, *Rue89*, Greenpeace, React, Sherpa... Une cinquantaine de journalistes, d'avocats, de photographes, de responsables d'ONG et de directeurs de médias ont été visés par Bolloré et ses partenaires.

Au vu de leur ampleur, nous estimons que ces poursuites judiciaires s'apparentent à des "poursuites bâillons". Ces procédures lancées par des grandes multinationales sont en train de devenir la norme. Apple, Areva, Vinci ou Veolia ont récemment attaqué en justice des organisations non gouvernementales ou des lanceurs d'alerte.

En multipliant les procédures judiciaires dans des proportions inédites – quitte à les en cours de route –, le groupe Bolloré en a fait une mesure de rétorsion quasi automatique dès lors que sont évoquées publiquement ses activités africaines. Ces attaques en justice contre les journalistes viennent s'ajouter à d'autres types d'entraves à la liberté de la presse dont est désormais coutumier le groupe Bolloré.

En 2014, son agence de communication Havas avait par exemple tenté de supprimer plus de 7 millions d'euros de publicité au journal *Le Monde*, à la suite d'une enquête sur les activités de Vincent Bolloré en Côte d'Ivoire. Sans oublier la déprogrammation ou la censure de plusieurs documentaires que Canal+ (groupe Vivendi) devait diffuser.

Ces poursuites systématiques visent à faire pression, à financièrement, à isoler tout journaliste, lanceur d'alerte ou organisation qui mettrait en lumière les activités et pratiques contestables de grands groupes économiques comme le groupe Bolloré. Objectif : les dissuader d'enquêter et les au silence, pour que le "secret des affaires", quand celles-ci ont des conséquences potentiellement néfastes, demeure bien gardé.

C'est l'intérêt général et la liberté d'expression qui sont ainsi directement attaqués. Les communautés locales, les journalistes, les associations, les avocats, ou les lanceurs d'alerte : tous les maillons de la chaîne des défenseurs de droits sont visés par ces poursuites.

Nous, collectifs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales, apportons notre soutien aux journalistes et aux organisations qui comparaitront les 25 et 26 janvier, et à tous les acteurs poursuivis dans le cadre de ces poursuites bâillons.

Des réformes devront être proposées en France pour d'autres pays comme le Québec, ou certains Etats des Etats-Unis ou d'Australie, vers un renforcement de la liberté d'expression et une meilleure protection des victimes de ces poursuites bâillons. Informer n'est pas un délit ! On ne se taira pas. »

• Médias et organisations signataires :

Abaca Press, ActionAid France, AFASPA 95, Alternatives économiques, Association de la presse judiciaire, Attac France, Bastamag, Bondy Blog, collectif Informer n'est pas un délit, collectif On ne se taira pas, Collectif des associations citoyennes, CRID, France Libertés, GRAIN, Greenpeace France, Les Jours, Mediapart, Prix Albert Londres, Ritimo, ReAct, Reporters sans frontières, Sherpa, Survie, La Télé libre, Union syndicale Solidaires,

• Sociétés des journalistes ou des rédacteurs signataires :

AFP, BFM-TV, Challenges, Les Echos, Europe 1, France 2, France 3, Le Monde, L'Humanité, Libération, L'Obs, Mediapart, M6, Premières Lignes, Radio France, RMC, RTL, Télérama, TF1, TV5Monde, La Vie.

• Journalistes signataires :

Jean-Pierre Canet (journaliste), Benoît Collombat (journaliste, Radio France), Nadia

Djabali

(journaliste), Samuel Forey (journaliste, prix Albert Londres 2017, L'Ebdo), Raphaël Garrigos

(journaliste, Les Jours), Simon Gouin (journaliste, Bastamag), Maureen Grisot (journaliste),

Elodie Guéguen (journaliste, Radio France), Pierre Haski (journaliste, Rue 89), Thomas Horeau (journaliste, France 2), Dan Israel (journaliste, Mediapart), Erik Kervellec (directeur

de la rédaction, France Info), Geoffrey Le Guilcher (Les Inrocks), John-Paul Lepers (journaliste, La Télé Libre), Julien Lusson (ancien directeur de publication, Bastamag), Jacques Monin (journaliste, Radio France), Jean-Baptiste Naudet (journaliste, L'Obs), Nicolas Poincaré (journaliste, Europe 1), Martine Orange (journaliste, Mediapart), Fanny

Pigeaud (journaliste), Matthieu Rénier (journaliste, prix Albert Londres 2017, France 2), Isabelle Ricq (photographe), Jean-Baptiste Rivoire (journaliste, Canal+), Isabelle Roberts (journaliste, Les Jours), Agnès Rousseau (journaliste, Bastamag), Ivan du Roy (journaliste,

Bastamag), David Servenay (journaliste), David Thomson (journaliste, Prix Albert Londres

2017, RFI), Nicolas Vescovacci (journaliste), Tristan Waleckx (journaliste, prix Albert Londres

2017, France 2).

LE MONDE.fr
Par Collectif

LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIE D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /
NIF:297 59/S

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

Directeur de publication
Ibrahim A. YERO
CEL : 90.06.78.46

Directeur Commercial
Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOURD'HUI
Tirage : 1 500 Exemplaires sur
les presses de la G.I.N

CADRE DE CONCERTATION ET D' ACTIONS CITOYENNES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NIGÉRIENNE INDÉPENDANTE DISCOURS DU 28 JANVIER 2018

Chers Compatriotes,

Ce jour 28 janvier 2018, une autre page de notre histoire est entrain de s'écrire. Le monde entier nous regarde. Pour la deuxième fois, nous voilà débout, mobilisés et déterminés à exprimer de vive voix notre indignation et notre désapprobation de l'attitude et du comportement du Gouvernement et de la Représentation nationale, qui ont choisi lamentablement de se mettre en porte à faux avec les aspirations du peuple en élaborant et en adoptant une loi scélérate et antisociale des finances 2018, qui confèrent des cadeaux fiscaux illégitimes aux plus nantis et consacre l'iniquité fiscale vis-à-vis des moins nantis en même temps qu'elle maintient en hausse le train de vie de l'État et les dépenses de prestige au détriment des services sociaux de base.

Au moment où notre peuple meurtri par les vicissitudes de la vie quotidienne, attend légitimement des choix de politiques publiques respectueuses de ses aspirations au bien être collectif, le Gouvernement et les élus nationaux, qui nous représentent, n'ont rien trouvé de mieux que de mettre en place un système rapace de pillage systématique des deniers publics sur fond de gabegie et de malversations multiples.

Pire, les fondements même de la République, de la Démocratie et de l'Etat de droit sont mis à rude épreuve. La rupture d'égalité entre les citoyens est manifeste. Le Niger n'a jamais connu autant de pillage grotesque au vu et au su de tout le monde depuis son accession à l'indépendance. Sinon, comment comprendre que les Gouvernants choisissent de trahir le peuple de manière aussi grotesque en violant la constitution, qu'il s'est librement donnée dans le seul dessein égoïste de s'octroyer des rentes de situation ?

Comment comprendre que les représentants de la Nation puissent faire fi de la situation de mal vivre collectif, de la misère générale, qui tenaille le peuple et de la vie chère ambiante pour s'octroyer des avantages faramineux illicites et illégitimes au détriment des services sociaux de base ? Comment comprendre qu'au moment où, on fait subir à Tous, les affres des mesures impopulaires et antisociales, malgré le contexte extrêmement difficile dans lequel végètent les populations nigériennes caractérisé par une guerre asymétrique à l'ouest et à l'est du pays, une insécurité alimentaire rampante, un chômage endémique des jeunes, une crise chronique des systèmes éducatif et sanitaire, un renchérissement vertigineux du coût de la vie et une dégradation continue du niveau de vie de la majorité écrasante du peuple, les princes, qui nous gouvernent, vont élaborer une telle loi antisociale des finances au profit de leurs amis et au détriment de la majorité écrasante du peuple et du pays tout entier ?

Chers Compatriotes ;

En cette journée historique mémorable, nous proclamons et réaffirmons haut et fort notre attachement à la bonne gouvernance démocratique, à l'égalité de tous devant la loi et les services publics, à l'équité et à la transparence dans la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi, nous rejetons toute initiative de loi qui instituerait des avantages indus, abusifs et égoïstes aux multinationales et aux princes, qui nous gouvernent à un moment où le pays va mal, très mal même.

Nous estimons que le cadre démocratique et républicain que nous nous évertuons à édifier dans notre pays ne peut s'accommoder des comportements et des attitudes aussi immorales que gloutonnes que développent nos gouvernants vis-à-vis de nos deniers publics qu'ils sont sensés protéger contre tout détournement et/ou dilapida-



tion en considération des dispositions pertinentes de la constitution de la 7ème République.

Face à une telle dérive, notre peuple tout entier est aujourd'hui interpellé pour dire non à la loi des finances 2018, non au pillage systématique, non à la mauvaise répartition des ressources nationales, non à la gabegie et train de vie abusif de l'Etat, non à l'abus de pouvoir, non au gangstérisme juridique, à la manipulation et à la violation des textes fondamentaux pour satisfaire des intérêts égoïstes au détriment du peuple et de la Nation entière.

Chers compatriotes ;

Aujourd'hui, notre pays est à la croisée des chemins, c'est le moment où tous les fils du pays épris de patriotisme et de justice doivent se mobiliser comme un seul homme pour défendre les principes fondamentaux de la bonne gouvernance démocratique, la forme républicaine de l'Etat, la démocratie, l'Etat de droit, la transparence, l'équité et la justice sociale en vue d'une juste et meilleure répartition des fruits de la croissance entre toutes les couches socio-professionnelles de notre pays et les secteurs sociaux de base.

C'est le moment où jamais, de réaffirmer notre aspiration à la liberté, à la justice, à l'égalité, à l'équité, à la bonne gouvernance démocratique, à la paix, à la sécurité, à l'unité nationales et à la souveraineté nationale pour oser espérer la vraie indépendance nationale, le développement et l'épanouissement de chacun et de tous.

Chers compatriotes ;

C'est un impératif de survie de notre cadre démocratique et républicain si chèrement acquis de hautes luttes. C'est pourquoi, nous estimons qu'aucun sacrifice n'est de trop pour la sauvegarde des acquis démocratiques, la paix sociale, l'égalité, la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, la cohésion nationale, la défense de la République, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire à un moment notre pays est en voie d'occupation par les forces étrangères et menacé par les terroristes de tout acabit.

Notre mobilisation actuelle témoigne, à la face du monde de notre prise de conscience individuelle et collective de tous les enjeux de l'heure et exprime concrètement notre engagement résolu à ne ménager

aucun effort pour lutter contre la malgouvernance, la dilapidation des deniers publics, l'enrichissement illicite, la spoliation des richesses nationales et les abus de pouvoir et de position de la part de nos élus et de qui que ce soit au détriment du peuple.

Désormais, plus personne ne doute de la nécessité de se battre contre vents et marées pour asseoir les bases d'une véritable gouvernance démocratique aux services du peuple conformément à l'esprit et à la lettre de notre loi fondamentale de telle sorte que les élus et tous ceux ayant la charge de gestion d'une parcelle de pouvoir d'Etat soient astreints à l'obligation de rendre compte au peuple, de travailler essentiellement pour le bien commun et de se conduire en tout, partout et pour tout en dignes et loyaux serviteurs du peuple.

Chaque citoyen doit se convaincre définitivement que le vrai mobile de l'attitude de la représentation nationale est d'essence prébendier. Il vise à permettre aux députés de s'assurer des rentes à vie au détriment des autres citoyens qui sont contraints de payer les multiples impôts et taxes consenties par eux pour alimenter les caisses de l'Etat afin de faire face à toutes les incidences financières nées de la mise en application des différentes lois iniques, qui leur consacrent des avantages faramineux.

A titre illustratif, relevons que le budget de l'Assemblée Nationale a connu ces dernières années une croissance exponentielle. De un milliard deux cinquante millions (1.250.000.000 Fcfa) qu'il était en 1994, il se chiffre à environ dix huit milliards cinq millions (18.500.000.000 Fcfa) cette année 2018. Alors même que la proportion des budgets alloués aux services sociaux de base n'a fait que baisser drastiquement d'année en année nonobstant les promesses fracassantes et démagogiques annoncées à grande pompe par le Président de la République et le Premier Ministre. Comme on le voit, les agissements de nos gouvernants élus et fonctionnaires ont une incidence directe sur le coût de la vie, qui devient de plus en plus chère pour la majorité écrasante du peuple, dont les conditions de vie se dégradent chaque jour un peu plus avec le début l'application de cette fameuse loi scélérate des finances 2018. Aujourd'hui, c'est un truisme de le dire, la misère est dans presque tous les foyers.

Les produits même de première nécessité sont inaccessibles pour la majorité de la population en raison de certains choix politiques antisociaux et inopportuns, dont les corollaires grèvent dangereusement les budgets des ménages.

Chers compatriotes ;

Faute de quoi, tous les citoyens sont fondés légitimement à refuser de servir de vache à lait à ceux qui, dans l'exercice du pouvoir d'Etat qu'ils incarnent, pratiquent le favoritisme et procèdent à la dilapidation des deniers publics en violation flagrante des articles 4 et 41 de la constitution du 25 novembre 2010.

Aussi, en cette circonstance solennelle, nous demandons à nouveau au Président de la République et au Gouvernement de prendre des mesures additionnelles d'urgence exigées par les circonstances pour aider les populations à faire face au coût de la vie chère ambiante, à l'insécurité alimentaire actuelle, au renchérissement vertigineux des prix des produits de première nécessité et aux abus manifestes de certains commerçants véreux.

Pour terminer, nous invitons tous les nigériens épris de justice sociale à rester fermes et déterminés dans la lutte citoyenne que nous avons l'obligation de mener pour le rejet de la loi des finances 2018, la sauvegarde et la consolidation des acquis démocratiques et républicains, la défense de la souveraineté nationale mise à rude épreuve ainsi que la protection des biens publics et les ressources nationales contre les rapaces et les prédateurs de tout acabit.

Enfin, nous demandons à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de s'invertir davantage dans le cadre des Journées d'Actions Citoyennes (JAC) et de prier, chacun du mieux qu'il peut, pour implorer Dieu le Tout Puissant, afin qu'Il nous assiste de Sa Miséricorde pour amener nos gouvernants à écouter le cri des cœurs meurtris de tous les nigériens mobilisés pour dire non à la loi des finances 2018 et pour le retour définitif de la paix et de la quiétude sociale dans notre cher pays, le Niger un et indivisible. Rendez-vous est pris pour le dimanche 11 février 2018 pour la prochaine Journée d'Action Sociale (JAC).